

monce et avec une grande compassion à l'égard des milliers d'innocentes personnes qui, comme toujours, sont les premières victimes de la guerre. Le Canada s'est senti directement engagé, comme vous le savez, dans ces problèmes du Moyen-Orient, puisqu'il est membre du Conseil de sécurité et qu'il participe à la Force d'urgence des Nations Unies et à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine. Enfin, par sa contribution financière à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés, le Canada se range parmi les pays qui contribuent le plus au programme de cet Office. Aucun fait n'illustre mieux la contribution vitale des Nations Unies à cette région que le rôle indispensable que continuent de jouer deux de ces organisations dans le soulagement de la misère et le maintien d'une paix relative.

Je déclarais lors de la cinquième session extraordinaire d'urgence, le 23 juin dernier, que le Canada considère que le retrait des forces israéliennes, tout essentiel qu'il soit, doit être relié aux autres problèmes de base en jeu. Tel est notre point de vue. Ces autres problèmes comprennent le respect de l'intégrité territoriale de tous les États de la région, la cessation de l'état de belligérance, la reconnaissance pour tous les pays du droit d'accès inoffensif aux eaux internationales, l'acceptation de justes revendications des réfugiés, de même que la préservation du caractère spirituel et religieux de Jérusalem au moyen, je le souhaite, d'une surveillance internationale exercée par les Nations Unies.

On devrait tout d'abord tenter de déterminer s'il est possible de reprendre et de mener à bonne fin à la présente session les efforts déployés en juillet à la session extraordinaire d'urgence pour élaborer une résolution réunissant une partie ou l'ensemble de ces principes. Si nous parvenons à un accord de principe, il faudrait alors donner suite à la recommandation faite par le secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel et l'autoriser comme il se doit à nommer un représentant spécial au Moyen-Orient qui pourrait y constituer un intermédiaire dont on a grandement besoin entre les parties et qui rendrait compte à notre Organisation, en les interprétant, des événements qui se déroulent en cette partie du monde. Cependant, même si nous n'arrivons pas à un accord sur une déclaration de principe, j'estime que les Nations Unies devraient quand même envoyer sans délai dans cette région un représentant spécial du secrétaire général nanti d'un mandat général en vue d'établir et de maintenir des contacts avec toutes les parties intéressées et de travailler au rétablissement de la paix. Cette nomination ne constituerait nullement une victoire de l'une ou l'autre partie, mais prouverait que les Nations Unies entendent s'acquitter de leur responsabilité d'encourager le règlement pacifique des différends.

### Les réfugiés

J'aimerais maintenant aborder spécifiquement la question des réfugiés. Le rapport le plus récent du secrétaire général, fondé sur les faits recueillis par son représentant, nous place de nouveau devant notre responsabilité de préserver et de mieux respecter « la dignité et la valeur de l'homme ». Son rapport souligne un